



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.24.6.AV

Programme communal de développement rural de LA ROCHE-EN-ARDENNE

Avis adopté le 26/01/2024

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de LA ROCHE-EN-ARDENNE
- *Auteur de projet :* ORTHOgone
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 19/12/2023
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 19/01/2024

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Extension et aménagement des abords de la salle de Halleux
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 19/12/2022

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de La Roche-en-Ardenne, située au nord de la province du Luxembourg dans la région agro-géographique de l'Ardenne, est composée, depuis la fusion administrative, de six anciennes entités : Beausaint, Halleux, Hives, Ortho, Samrée et bien entendu La Roche-en-Ardenne. A ces anciennes entités est venu s'adjoindre le village de Cielle, autrefois commune de Marcourt (actuellement Rendeux).

Elle se trouve dans la vallée de l'Ourthe, à l'intérieur du Parc naturel des Deux Ourthes.

Au premier janvier 2022, elle comptait 4.210 habitants pour une superficie de 147.53 km².

La stratégie de développement se décline en 6 objectifs qui répondent préférentiellement aux 3 défis suivants :

Défi 1 : Augmenter le bien-être de la population

- Optimiser l'offre et la qualité des services à la population
- Assurer une cohésion citoyenne

Défi 2 : préserver le cadre de vie

- Réussir la transition en matière de mobilité
- Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales

Défi 3 : développer l'emploi sur la commune

- Développer les activités liées au tourisme durable
- Soutenir les productions locales

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de LA ROCHE-EN-ARDENNE, à condition que la commune vienne lui présenter à court terme une actualisation de son PCDR au regard des considérations reprises ci-dessous.

Le Pôle estime que le diagnostic ne permet pas d'appréhender correctement certaines spécificités et les enjeux de la commune. Ainsi, la mobilité/accessibilité qui est un enjeu primordial pour la dynamique communale n'est pas suffisamment mise en évidence. Le Pôle regrette également la présence de données statistiques relativement anciennes qui auraient pu faire l'objet d'une actualisation, ainsi que le caractère peu qualitatif du bilan de la précédente opération de développement rural qui se limite à un rapport sur l'état d'avancement des fiches-projets sans en tirer des leçons. Le Pôle salue toutefois la mise en œuvre d'un grand nombre de ces fiches témoignant du dynamisme de la commune.

Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Le Pôle regrette toutefois la longueur du processus, en particulier son arrêt depuis l'approbation du projet de PCDR par le Collège communal en août 2022 qui entrave la dynamique globale. Il invite la commune à relancer au plus vite la dynamique citoyenne.

Le diagnostic partagé manque de clarté et est insuffisamment développé. Il ne permet pas d'appréhender clairement l'apport du processus participatif.

Le Pôle constate que la stratégie repose sur trois défis déclinés en six objectifs opérationnels (2 objectifs par défi). Ces défis et objectifs sont très génériques et, en lien avec les faiblesses énoncées précédemment, pas suffisamment détaillés et ciblés sur les spécificités et priorités de la commune de La Roche-en-Ardenne. Le Pôle regrette notamment le manque d'ambition de la stratégie en matière d'emploi (qui semble se focaliser sur le tourisme et le commerce), et l'absence d'objectif spécifique à la redynamisation démographique.

Concernant la partie 5, le Pôle note une bonne répartition des fiches-projets entre les différents lots et les différents défis et objectifs définis par la stratégie. Il relève cependant les éléments suivants :

- Le lot 0 ne contient pas ou peu de projets portés par la population durant l'élaboration du PCDR. Il n'est pas le reflet du processus participatif ;
- Le manque d'articulation entre les fiches-projets et les enjeux, en lien avec la faiblesse de l'identification des enjeux.

Enfin, le Pôle est favorable au projet repris en première convention visant l'extension et les aménagements des abords de la salle de Halleux.

Au vu des remarques qui précèdent, le Pôle demande que la commune de La Roche-en-Ardenne vienne lui présenter dans un délai relativement court, une actualisation de son PCDR.

Celle-ci reprendra notamment :

- une explication de la manière dont le processus participatif a été relancé,
- une stratégie adaptée aux spécificités de la commune et basée sur des enjeux bien identifiés,
- un état d'avancement des fiches-projets initiées et réalisées depuis la date d'adoption du PCDR.



Samuël SAELENS
Président